Résumé

Le projet de loi sous rubrique a comme objet d’adapter le budget du projet de construction d’une liaison routière avec la Sarre et d’autoriser le Gouvernement à faire procéder à la construction de l’échangeur de Hellange et des raccordements à l’autoroute A13 et à la route nationale N13. Il s’agit donc d’augmenter une seconde fois, et ceci pour un montant maximal de 34.200.000 euros, le budget arrêté par la loi du 16 novembre 2001 relative à la construction d’une liaison routière avec la Sarre. A l’origine avait été fixée une somme de 242.935.000 euros pour les travaux de construction projetés. Ce montant a été augmenté une première fois de 49.065.000 euros par le biais de la loi du 12 juin 2004 relative à l’adaptation budgétaire du projet de construction d’une liaison routière avec la Sarre.